

POINTS DE RÉFÉRENCE DU RAPPORT SUR L'ÉDUCATION À LA PETITE ENFANCE POUR ÉVALUER LA QUALITÉ

5 CATÉGORIES

GOVERNANCE	PTS	FINANCEMENT	PTS	ACCESSIBILITÉ	PTS	MILIEU D'APPRENTISSAGE	PTS	RESPONSABILITÉ	PTS
------------	-----	-------------	-----	---------------	-----	------------------------	-----	----------------	-----

21 POINTS DE RÉFÉRENCE

EAJE régie par un seul ministère	0,5	Au moins 2/3 du financement des garderies vont à l'exploitation des programmes	1	Maternelle à temps plein	1	Cadre pédagogique d'EAJE en garderies subventionnées	0,25	Rapports d'étape annuels	1
Unité de surveillance commune en EAJE	0,5	Gestion du salaire et de l'échelle salariale dans les garderies accréditées	1	Capacité de places accréditées pour au moins 50 % des enfants de 2-4 ans dans les programmes d'EAJE	1	Cadre pédagogique d'EAJE obligatoire en garderies subventionnées ou dans les programmes préscolaires	0,25	Normes pour les programmes d'EAJE incluent la maternelle	1
Cadre commun de la politique en EAJE	1	Au moins 3 % du budget global va à l'EAJE	1	Financement conditionnel à l'inclusion d'enfants ayant des besoins spéciaux	1	Cadre pédagogique d'EAJE harmonisé avec celui de la maternelle	0,5	Mesures populationnelles des enfants d'âge préscolaire colligées et publiées	1
Autorité commune pour la gestion et l'administration de l'EAJE	1					Au moins 2/3 du personnel des garderies subventionnées pour enfants de 2 à 4 ans ont les qualifications requises	0,5		
						Éducatrices de maternelle possèdent des qualifications en EPE	0,5		
						Salaires des éducatrices de la petite enfance font au moins 2/3 de ceux des enseignants	0,5		
						Accréditation professionnelle en EPE requise	0,25		
						Perfectionnement professionnel en EPE requis	0,25		
15 POINTS	3	+	3	+	3	+	3	+	3